

Conseil nantais du patrimoine

Venez participer et enrichir les débats sur la fabrique des patrimoines pour mieux fabriquer la ville d'aujourd'hui et de demain...

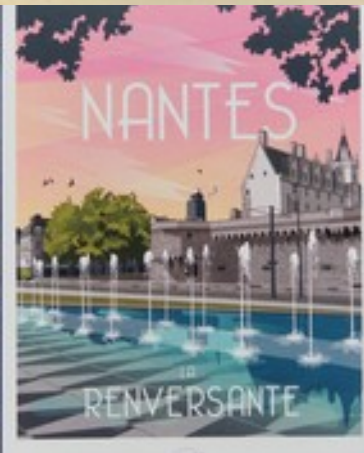
Et si vous deveniez membre du futur conseil nantais du patrimoine ?

Le patrimoine au pluriel, de quoi parle-t-on ?

Dans l'imaginaire collectif la notion de patrimoine fait référence au patrimoine bâti remarquable. À Nantes Métropole, on pense immédiatement aux nombreux monuments historiques comme le Château des Ducs de Bretagne, le passage Pommeraye, la Cathédrale St Pierre/St Paul, mais aussi La Cigale, le Musée d'Arts, la Cité Radieuse à Rezé ou encore la Tour à Plomb à Couëron, etc. Or, la Métropole a bien d'autres patrimoines à faire valoir et à intégrer dans le cadre de la Fabrique de la Ville

dialoguée. Le pluriel ici consacré « patrimoines vivants » renvoie au grand et au petit patrimoine, au patrimoine bâti et au patrimoine culturel immatériel, au patrimoine archéologique, historique et à celui qui est en devenir. Il fait aussi une large place au patrimoine paysager, maritime, fluvial qu'il convient de préserver. Le patrimoine n'est vivant que dans la mesure où il a (ou retrouve) un usage. Cela permet son appropriation collective, poursuit son histoire, facilite sa mise en valeur et son entretien.

La Fabrique de la Ville et l'innovation urbaine ne peuvent se concevoir sans lien avec les petites et la grande Histoire. Les patrimoines de la ville (la Loire et ses affluents, les paysages, les ports, les traces du patrimoine industriel, le patrimoine bâti ou immatériel, le petit patrimoine architectural et urbain, etc.) forgent l'identité de la Métropole et doivent être préservés dans leurs diversités. Cette identité est aussi renforcée par le lien très étroit qui s'est construit entre le territoire et l'Art. La ville renversée par l'art, c'est une signature et un patrimoine en devenir qui participe à l'image de marque du territoire, au développement économique et touristique, et à l'originalité de ses espaces publics. La même histoire pourrait être racontée avec le patrimoine végétal.



Ces patrimoines sont des biens communs qui doivent nous aider à penser la ville de demain. Ils sont des composantes assumées qui enrichissent et donnent du sens aux projets pour ne pas créer une ville figée ou une ville standardisée. Il faut s'appuyer sur les singularités de la Métropole et rendre ses patrimoines encore plus vivants. L'art, la nature, le patrimoine tissent des relations étroites. Cette alliance est une singularité nantaise forte qui doit être développée.

Préserver le patrimoine pour accueillir de nouveaux usages est une pratique métropolitaine déjà ancienne qui structure une façon de penser l'intégration du patrimoine existant dans le projet urbain (Manufacture des Tabacs, Usine LU, parc des Chantiers, Plans paysage et patrimoine, etc.).



— Les citoyens disposent de connaissances variées et riches sur les patrimoines matériels et immatériels quelles que soient leurs échelles (du mur en pierres à l'îlot ou le quartier, le fleuve, la mémoire ouvrière, etc.). Il est important de partager et rendre compte de ces connaissances et de ces expériences car elles participent aux identités multiples de la Métropole. L'enjeu est de favoriser l'énoncé collectif de l'intérêt patrimonial d'un lieu. Cet intérêt n'a de sens que s'il est coconstruit, partagé, argumenté et s'il se construit dans la modernité (que représente ce patrimoine à l'échelle d'une rue, d'un quartier, d'une commune? Est-il en bon état?). En effet, le processus de patrimonialisation ne doit pas être uniquement le fait d'experts mais aussi des habitants portant des récits individuels et collectifs ainsi que des valeurs d'usage aux lieux.



Nantes Patrimonia



Quelques exemples de démarches participatives autour des patrimoines nantais : plans paysage et patrimoine, mémoires des quartiers aux archives, Nantes Patrimonia : Nantes se raconte avec vous ! @DR.

Pour s'inscrire dans la ville de la transition, il faut aussi questionner la capacité du patrimoine « déjà là » à s'adapter, en permettant d'y accueillir de nouveaux usages sans le dénaturer tout en respectant les contraintes techniques et nouvelles réglementations. Il s'agit tout simplement d'établir un rapport respectueux et assumé à l'existant.



« Paysage glissé » œuvre temporaire installée sur les remparts du Château des ducs de Bretagne, les Anneaux de Daniel Buren et Patrick Bouchain sur le quai des Antilles, le jardin des Fonderies sur l'Île de Nantes @DR.



Conseil nantais du patrimoine – appel à candidature

Venez participer et enrichir les débats sur la fabrique des patrimoines pour mieux fabriquer la ville d'aujourd'hui et de demain...

Créé en 2010, le Conseil Nantais du Patrimoine (CNP) est une instance consultative de la Ville en matière de patrimoines. Après 10 ans d'exercice, le Conseil Nantais du Patrimoine, composé d'amateur.e.s – expert.e.s, de professionnel.e.s et de chercheur.e.s, entre dans une période de renouvellement. Cet appel à candidatures vise à recruter ses nouveaux membres.

A quoi sert le CNP ?

Sa vocation est de permettre d'éclairer une décision politique relative aux patrimoines et liée à la fabrique de la ville. Pour ce faire, le CNP formule, par des avis et recommandations, une expertise patrimoniale composée de divers points de vue, privilégiant une approche ouverte et plurielle, afin de nourrir les échanges et les débats sur des questions liées aux patrimoines.

Qui le compose ?

Le Conseil nantais du Patrimoine sera composé de 14 membres bénévoles, professionnels, experts et praticiens dans les différents domaines liés aux patrimoines et à la fabrique de la Ville : architectes, historiens, historiens de l'art, archéologues, urbanistes, paysagistes, géographes, designers urbains, sociologues, anthropologues, artistes, etc.

Le recrutement vise à la parité hommes/femmes et la pluralité des expériences et des regards. Il est ouvert à des professionnel.les confirmé.es, à des étudiant.es et chercheur.ses en formation, à des membres actifs d'association ou de collectif, à des citoyen.nes expert.es, etc. L'appel à candidature est également ouvert à des personnes extérieures à Nantes, dont l'expertise locale, nationale ou internationale pourrait apporter un point-de-vue complémentaire, notamment en lien avec les questions de transitions sociétales et de développement durable.

Conseil nantais du patrimoine – appel à candidature

Quelle organisation à venir ?

Le CNP se réunira en plénière 5 à 6 fois par an (en présentiel et/ou en distanciel) et restituera ses réflexions lors d'une rencontre annuelle ouverte au grand public. Il est demandé à chacun.e de ses membres un engagement dans la durée. Les membres du CNP auront à charge de valider leurs propres règles de fonctionnement avec l'aide des services de la Ville, lors de la commission de mise en place.

Comment candidater ?

La place et le devenir du patrimoine dans la fabrique de la ville vous intéressent ? Vous êtes prêt.e à enrichir les échanges et la réflexion ?

Vous avez jusqu'au **28 mars 2021** pour présenter votre candidature.

La sélection sera effectuée par une commission composée d'élus et de techniciens de la Ville de Nantes. La composition du CNP sera validée par le Conseil Municipal. Les candidats seront tenus informés du résultat avant l'été 2021.

La première séance du CNP aura lieu à l'automne 2021.

Déposez votre lettre de motivation par mail et pour tout renseignement : contact-patrimonia@nantesmetropole.fr